

Tableau 1: Composantes pour programme d'enseignement théorique

51 crédits, 765 heures

Composante du programme	Définition	Exigences	Crédits	Heures	Commentaires
Connaissances fondamentales, propres à la profession	Cours théoriques visant à transmettre des connaissances propres au service aux clients dans le domaine des troubles du langage, de la parole et de l'audition	<p>Au moins un cours est exigé dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes anatomiques, physiologiques et neurologiques de la parole, du langage et du fonctionnement auditif (p. ex. anatomie et physiologie de la parole et de l'audition; introduction aux neurosciences relatives aux troubles de communication; neuroanatomie relative à l'audiologie et à l'orthophonie) <p><u>Audiologie :</u></p> <p>Au moins deux cours sont exigés dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes et processus physiques de production et processus perceptifs de l'audition (p. ex. science de l'audition, acoustique) <p><u>Orthophonie :</u></p> <p>Au moins deux cours sont exigés dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information fondamentale relative à l'utilisation des processus de la parole et du langage (p. ex. linguistique, psycholinguistique, acquisition normale de la parole et du langage, phonétique, phonologie) 	9	135	Cours de premier cycle acceptés

<p>Connaissances fondamentales associées aux autres professions ou disciplines</p>	<p>Cours théoriques incluant l'étude des autres disciplines ou professions, jugés nécessaires dans le domaine des troubles du langage, de la parole et de l'audition</p>	<p>Au moins deux cours sont exigés dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes de base et méthodes appliqués pour effectuer une recherche sur le comportement humain (p. ex. statistiques, méthodes de recherche) <p>Au moins un cours est exigé dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspects psychologiques et sociaux du développement humain. L'étude doit fournir des renseignements dans les domaines connexes (p. ex. psychologie, éducation) pertinents aux troubles de la communication. L'étude doit inclure au moins un des points suivants : <ol style="list-style-type: none"> a) Théories de l'apprentissage et du comportement qui s'appliquent aux troubles de la communication (p. ex. apprentissage verbal, modification du comportement, neuropsychologie) b) Étude du développement de la personnalité (p. ex. psychopathologie, développement de l'enfant) c) Étude du développement et de l'éducation des populations particulières, évaluation psychométrique, psychologie scolaire (p. ex. développement humain en éducation) d) Counseling et entrevue (p. ex. counseling en matière de troubles de la communication) <p>Au moins un cours dans le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiques et questions professionnelles ou organisation administrative des programmes d'audiologie ou d'orthophonie (p. ex. questions professionnelles; principes de la pratique clinique) 	<p>12</p>	<p>180</p>	<p>Cours de premier cycle acceptés</p>
--	--	---	-----------	------------	--

Compétences professionnelles, propres à la profession	Connaissances, habiletés et comportements spécialement applicables à la profession en question	<p><u>Les cours doivent inclure le développement des compétences dans chacun des domaines suivants :</u></p> <p><u>Audiologie :</u> Mesure de l'audition Évaluation audiolinguistique Mesures électrophysiologiques et autres mesures diagnostiques Amplification de base et de niveau avancé (systèmes, sélection, ajustement, vérification et validation) Implants auditifs Calibrage et entretien des instruments Troubles auditifs et vestibulaires impliquant les voies périphériques et centrales de l'audition Évaluation et traitement auprès des acouphènes, y compris l'hyperacousie Audiologie pédiatrique Procédures d'adaptation et de réadaptation appliquées aux enfants, aux adultes, aux personnes âgées et aux populations spéciales (p. ex. déficience intellectuelle, surdit� professionnelle) Questions de pratique professionnelles propres � l'audiologie</p> <p><u>Orthophonie :</u> Troubles d'articulation/phonologiques D�veloppement du langage chez l'enfant d'�ge pr�scolaire/scolaire et litt�ratie Troubles d�veloppementaux du langage Troubles acquis du langage Troubles cognitivo-communicationnels Troubles de la voix Troubles de la r�sonance ou troubles structurels (p. ex. : fissure labiale et palatine) Troubles de fluidit� Troubles de la parole d'origine neurologique Suppl�ance � la communication orale Dysphagie Questions de pratique professionnelle propres � l'orthophonie</p>	27	405	Doivent �tre obtenus au 2e cycle universitaire
---	--	---	----	-----	--

Compétences professionnelles, tous les troubles de la communication	Connaissances, habiletés et comportements applicables à l'ensemble des troubles de la parole et de l'audition	<p><u>Audiologie</u> : Acquisition et troubles de la parole et du langage (p. ex. : programmes et procédures associés au dépistage / à l'identification des troubles de la parole, du langage et de l'audition à tous les âges; impact de la perte auditive sur l'acquisition de la parole et du langage).</p> <p><u>Orthophonie</u> : Développement de l'audition; Troubles de l'audition et les troubles de la parole et du langage qui y sont associés (p. ex. : symptômes associés aux troubles de l'audition, y compris les profils aux niveaux de la parole, du langage et de la voix ; procédures associées à l'évaluation audiométrique de base ; l'application des résultats audiométriques à l'évaluation en orthophonie; la modification des procédures associées à la parole et au langage pour accueillir divers degrés de perte auditive ; les approches à l'adaptation et la réadaptation de la parole et du langage chez l'individu atteint d'une perte auditive ; l'utilisation et l'entretien des appareils auditifs, des dispositifs techniques et des systèmes d'amplification).</p>	3	45	Doivent être obtenus au 2e cycle universitaire
---	---	--	---	----	--

Tableau 2: Composantes pour la pratique clinique

Au moins 350 heures de formation clinique supervisée

Composante pratique	Nombre d'heures minimal	Type	Troubles, groupes d'âge <u>Audiologie</u>	Troubles, groupes d'âge <u>Orthophonie</u>
Compétences professionnelles, propres à la profession	300	Contact direct	<p><u>Doit inclure</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 50 heures avec les enfants • Un minimum de 50 heures avec les adultes • Un minimum de 100 heures en évaluation • Un minimum de 50 heures en traitement <p><u>Doit inclure</u> les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de l'audition • Évaluation audiologique • Mesures électrophysiologiques et autres mesures diagnostiques • Amplification de base et de niveau avancé (systèmes, sélection, ajustement, vérification et validation) • Implants auditifs <p><u>Devrait inclure</u> les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calibrage et entretien des instruments • Troubles auditifs et vestibulaires impliquant les voies périphériques et centrales de l'audition • Évaluation et traitement auprès des acouphènes, y compris l'hyperacousie • Audiologie pédiatrique • Procédures d'adaptation et de réadaptation appliquées aux enfants, aux adultes, aux personnes âgées et aux populations spéciales (p. ex. déficience intellectuelle, surdité professionnelle) 	<p><u>Doit inclure</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 50 heures avec les enfants • Un minimum de 50 heures avec les adultes • Un minimum de 50 heures en évaluation • Un minimum de 100 heures en traitement <p><u>Doit inclure</u> une variété de troubles parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Troubles d'articulation/phonologiques • Développement du langage chez l'enfant d'âge préscolaire/scolaire et littératie • Troubles développementaux du langage • Troubles acquis du langage • Troubles cognitivo-communicationnels • Troubles de la voix • Troubles de la résonance ou troubles structurels (p. ex. : fissure labiale et palatine) • Troubles de fluidité • Troubles de la parole d'origine neurologique • Suppléance à la communication orale • Dysphagie

Compétences professionnelles, tous les troubles	20	Contact direct ou simulation (maximum de 50 heures simulées)	Le but est d'inclure des activités qui permettront à l'étudiant(e) d'acquérir une expérience de base en orthophonie (évaluation, traitement et/ou prévention)	Le but est d'inclure des activités qui permettront à l'étudiant(e) d'acquérir une expérience de base en audiologie (évaluation, traitement et/ou prévention)
---	----	--	---	--

Système pour convertir les crédits de cours en heures de cours

Les crédits peuvent être convertis en heures de cours au moyen du système de conversion suivant, compte tenu du contexte nord-américain :

- Chaque heure-crédit d'un semestre correspond à 15 heures de cours théoriques (c.-à-d. cours magistraux) ou 30 heures de participation aux exercices en laboratoire (c.-à-d. travaux pratiques)
- Chaque quart d'heure-crédit correspond à 10 heures de cours théoriques.

LEXIQUE

Terme	Définition
Composante pratique	Une expérience d'apprentissage pratique supervisée effectuée dans le cadre d'un programme d'études en audiologie ou en orthophonie. Le superviseur doit être un individu qualifié en matière de supervision.
Contact direct	<p>Une expérience d'apprentissage pratique supervisée où l'étudiant(e) participe activement aux services offerts aux patients/clients. Le patient/client ou le partenaire de communication significatif (p. ex. époux, parent, collègue de travail) ne doit pas être présent pour toutes les activités, mais celles-ci doivent être axées sur les besoins spécifiques du patient/client (p. ex. rencontres d'équipe, discussion avec le superviseur). Cette catégorie ne vise pas à inclure les activités qui sont de nature générale (p. ex. livrer une présentation sur un trouble).</p> <p>La participation peut être <u>indépendante</u> ou <u>assistée</u> :</p> <p>Participation <u>indépendante</u> - le service est fourni au patient/client par l'étudiant ; le superviseur demeure disponible pour offrir de l'appui à l'étudiant, mais ne participe pas directement aux services fournis.</p> <p>Participation <u>assistée</u> – le service est fourni au patient/client par l'étudiant mais le superviseur dirige ou oriente les services fournis.</p>
Deuxième cycle universitaire	Études universitaires menant à un diplôme au-delà d'un baccalauréat.
Simulation	Une expérience d'apprentissage pratique où l'élève participe à une activité qui fait appel à une imitation de la vie réelle d'un patient/client avec une série de problèmes. Par exemple, les simulations peuvent être informatisées ou elles peuvent inclure une personne qui est formée pour agir à titre de vrai patient/client.